

ASSOCIATION CREA Création Vocale et Scénique

Siège social : 3, rue Jacques Duclos

93600 AULNAY SOUS BOIS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Marc DANA EIRL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
64, 66 rue des Archives 75003 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CREA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports de la Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Marc DANA



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

LE CREA - Centre de création vocale et scénique

Arts du spectacle vivant

3 rue Jacques Duclos
93600 Aulnay-sous-bois

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2025

GMBA SELECO

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 5 rue Lespagnol - 75020 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : +33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr

SARL au capital de 75 812.90 Euros - 612 007 690 RCS Paris
NAF 6920 Z - N° TVA : FR01612007690

www.gmba-allinial.com



Sommaire

Sommaire	1
BILAN	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables Associations 1	6
Règles et méthodes comptables Associations 2	7
Règles et méthodes comptables Associations 3	8
Règles et méthodes comptables Associations 4	9
Règles et méthodes comptables Associations 5	10
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	12
Etat des provisions et dépréciations	13
Etat des créances et dettes	14
Charges à payer et produits à recevoir	15
Produits et charges constatés d'avance	16
Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice	17
Tableau des subventions d'investissement	18
Variation des fonds propres art.431-5	19

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 064	2 064		
Autres immobilisations incorporelles	4 125	4 125		
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	4 550	4 550		
Autres immobilisations corporelles	25 836	24 583	1 252	1 201
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	36 575	35 323	1 252	1 201
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	24 773	1 288	23 485	14 083
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 534		27 534	38 207
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	152 476		152 476	167 732
Charges constatées d'avance	244		244	10 624
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	656 596		656 596	604 440
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	861 623	1 288	860 335	835 085
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	898 198	36 610	861 588	836 286

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	518 179	480 052
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	45 364	38 126
Situation nette	563 543	518 179
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	563 543	518 179
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 305	25 457
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	101 999	64 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	545	2 000
Produits constatés d'avance	163 195	225 920
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	298 045	318 107
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	861 588	836 286

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	210 755	147 709
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	357 820	381 535
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	11 285	3 000
Mécénats	193 000	166 800
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		10 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 703	23
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	775 563	713 067
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 680	6 128
Variation de stocks	-10 690	9 611
Autres achats et charges externes	211 891	201 505
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 203	7 475
Salaires	349 799	322 597
Cotisations sociales	126 558	105 067
Dotations aux amortissement et dépréciations	1 876	2 216
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	37 098	22 789
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	726 415	677 387
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	49 148	35 680
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 420	2 463
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 420	2 463

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 420	2 463
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	53 568	38 143
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		17
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-17
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	8 204	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	779 983	715 531
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	734 619	677 404
EXCÉDENT OU DÉFICIT	45 364	38 126

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	217 061	228 794
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	217 061	228 794
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	217 061	228 794
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	217 061	228 794

Annexe

LE CREA Création Vocale et Scénique est une association créée en 1987 qui a pour activités :

- la promotion des activités musicales et théâtrales,
- la promotion et le développement de la pratique du théâtre musical en y associant la pratique amateur pour l'orienter vers une démarche professionnelle.
- la création et la diffusion de spectacles (concerts, créations vocales, créations mêlant la voix parlée à la voix chantée.) jusqu'à la production d'opéras mis en scène.
- la réalisation d'actions de formations.

L'association emploie 5 salariés permanents, des vacataires et des intermittents, soit environ 10 personnes en moyenne.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total bilan avant affectation de 861 588 euros ainsi qu'un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 45 364 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2022 du 4 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association a appliqué les règlements de l'Autorité des normes comptables :

- N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers,
- et N°2023-03 venu en préciser certaines modalités d'application.

Cette première application, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues. Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats financiers de l'association, à l'exception des reclassements suivants :

- la quote-part des subventions à l'investissement
- les aides financières aux contrats aidés virées au compte de résultat en produit d'exploitation et non transfert de charges.

II. FAITS MARQUANTS

Néant

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels : 1 et 3 ans
- Matériel : 3 et 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 et 5 ans
- Mobilier : 5 ans

3.2. Stocks

Les stocks de CD et de *songbooks* sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP), mais limité à la valeur du prix de vente, quand celui ci est inférieur au coût de revient.

3.3. Créances (cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les autres créances sont essentiellement composées des subventions et mécénats à recevoir :

- Subvention Région 2024 : 29 KE
- Subvention Département : 53 K€
- Subvention Caisse d'allocations familiales : 10 K€
- Mécénats : 54 K€

3.4. Fonds Propres (cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2024 : 518 179 €
- Résultat Exercice au 31/12/2025 : 45 364 €
- Fonds propres au 31/12/2025 : 563 543 €

3.5. Provision pour risques et charges (cf. tableau joint)

L'exercice n'a donné lieu à la constatation d'aucune provision.

3.6. Contributions volontaires en nature (cf. tableau joint)

Le règlement ANC n°2018-06 instaure l'obligation de comptabilisation des contributions volontaires en nature avec mention des modalités de recensement, de quantification et de valorisation. Cependant, l'entité a la possibilité de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. L'association a choisi de respecter les textes en comptabilisant les contributions volontaires en nature et en mentionnant les informations obligatoires en annexe.

L'association bénéficie de la mise à disposition des locaux et de personnel :

- locaux : non valorisés
- prestations annexes : 20 K€
- personnel : 197 K€ (selon convention de mise à disposition)

3.7. Dettes (cf. tableau joint)

3.8. Détails des autres produits et des autres charges

Le poste « Autres produits » concerne principalement une prescrite.

Le poste « Autres charges » concerne principalement des Droits d'auteurs versés : 37 074 €

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 9 pour l'exercice contre 10 l'exercice précédent.

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif développant des activités lucratives soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Néanmoins, elle bénéficie de l'exonération de Contribution Economique Territoriale accordée aux entreprises artistiques et culturelles en vertu de l'article 1464 A du CGI.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, l'information sur le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, n'a pu être fournie car elle ne concerne qu'une personne rémunérée de l'association, au sens de la définition requise de plus hauts cadres dirigeants.

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de 2025 de l'exercice sont de 4 900 Euros HT.

4.5. Engagements hors bilan

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière, a été évalué, en dette actuarielle, à 24 758€. Il a été calculé suivant la méthode d'évaluation de rétrospective des unités de crédits projetés dans l'hypothèse de départ volontaire, avec un taux de 3.60%. Le taux de charges patronales pratiqué est de 50%.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 189		
TOTAL	6 189		
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 550 25 938		640
TOTAL	30 488		640
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GÉNÉRAL	36 677		640

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 189	
TOTAL			6 189	
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencts et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencts et aménagt. divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés		742	4 550 25 836	
TOTAL		742	30 386	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL		742	36 575	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 189			6 189
TOTAL	6 189			6 189
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 550			4 550
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 737	589	742	24 583
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	29 287	589	742	29 133
TOTAL GÉNÉRAL	35 476	589	742	35 323

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES		REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours		1 288		1 288
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		1 288		1 288
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 288		1 288
- D'exploitation		1 288		
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	27 534	27 534	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 114	5 114	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	92 362	92 362	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	55 000	55 000	
Charges constatées d'avance	244	244	
TOTAL	180 254	180 254	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 305	32 305		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	34 905	34 905		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	47 272	47 272		
Impôts sur les bénéfices	8 204	8 204		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 579	10 579		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 039	1 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	545	545		
Produits constatés d'avance	163 195	163 195		
TOTAL	298 045	298 045		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 984	9 579
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	42 600	25 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	60 584	35 052

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 640	2 400
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		8 584
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	2 640	10 984

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	163 195	225 920
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		163 195	225 920

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	244	10 624
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		244	10 624

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		85 000	262 820	10 000		357 820
Subventions d'investissement						
TOTAL		85 000	262 820	10 000		357 820

Commentaires : néant

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	15 000			15 000
Quotes-parts virées au résultat	-15 000			-15 000

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	480 052	38 126			518 179
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	38 126	-38 126	45 364		45 364
Situation nette	518 179		45 364		563 543
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	518 179		45 364		563 543

Commentaires : néant